

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 32

Artikel: Coppet : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne. — *Etudes inédites* ¹.

V.

Les Helvétiens vaincus, le pays tout entier fut annexé à l'Empire et devint une province romaine.

Sous les rois Burgondes, de 888 à 1052, la civilisation domine dans le Haut pays; c'est la période glorieuse de Payerne.

Lausanne la montueuse, cité épiscopale, cléricale, monacale, disputeuse et joyeuse, ramène la civilisation sur les côtes du Léman; les princes de la maison de Savoie président plutôt qu'ils ne maîtrisent le pays, de plus en plus prospère; si nous ne nous trompons, cette période est la plus brillante de l'histoire vaudoise.

La suivante, datant de la révolte de Berne contre Lausanne, dure trois siècles; faire le tableau de cette époque serait long, souvent pénible; cependant, sous le sombre voile qui couvre le pays, l'agriculture n'arrête point sa marche progressive et l'on voit surgir une foule de faits secondaires qui démontrent, de la manière la plus évidente, que la vie de la Patrie de Vaud n'était point éteinte.

Les temps qui suivent, de beaucoup trop courts, offrent la véritable période de l'indépendance vaudoise.

Depuis 1815, règne le régime que le mot *neutralité* caractérise.....

La Maçonnerie templière moderne a partagé le monde en provinces et jeté sur l'univers un réseau, entre les mailles duquel nous voyons que le Canton de Vaud fait partie de la Préfecture de Zurich; le Grand-Prieuré d'Helvétie étant divisé en trois préfectures, dont les deux autres sont celles de Bâle et de Genève.

La Suisse elle-même, dans cette géographie occulte, appartient à la Province de Bourgogne, la cinquième de l'Ordre.

Les couleurs du Pays de Vaud sont le *rouge* et le *blanc*. Autrefois, c'était précédés d'hussiers à manteaux *rouges*, que les députés prenaient place aux Etats. En 1725 encore, les milices vaudoises qui accompagnaient Davel, portaient, comme uniforme, les parements et les bas *rouges*. Suivant un témoignage cité par M. Olivier, quand le précurseur des libertés vaudoises parut sur l'échafaud, il était richement vêtu de *rouge*.

L'usage de ces couleurs remonte haut: nous le

¹ C'est par erreur que, dans notre numéro du 9 juin, nous avons annoncé la fin de ces *Etudes sur Lausanne*.

croisons antérieur à la croix *d'argent* sur champ de *gueules* de la maison de Savoie. L'Evêché de Lausanne porte encore: parti *d'argent* et de *gueules*; Soleure, qui ressortissait du même évêché, a conservé le *rouge* et le *blanc* comme couleurs héraudiques. Plusieurs villes vaudoises les offrent encore: Morges présente un écusson coupé *blanc* et *rouge*, chargé au premier de la Morges *sanglante*, au second de la Morges *d'argent*.

Lausanne aussi coupe *d'argent* et de *gueules*; ses cinq Bannières en faisaient à peu près de même, chargeant les partitions d'objets en rapport avec les noms des quartiers de la ville, ainsi la Bannière de St-Laurent, chargeait l'écu du gril sur lequel fut rôti le saint martyr son patron.

Chose assez remarquable, la cinquième province de l'Ordre secret dont, peut-être sans trop s'en douter, le Canton de Vaud fait partie, porte: coupé *d'argent* et de *gueules*, chargeant le tout d'emblèmes devant lesquels pâlit la devise désespérante et trompeuse qui l'accompagne: *Mors omnia æquat*.

Encore un mot sur les couleurs vaudoises:

La Baronne de Vaud avait un écusson *d'argent* à la *montagne de sable*, image curieuse des Alpes *blanches* et du Jura, des *Joux noires*, montagnes qui paraissent aussi avoir donné à Fribourg un écusson coupé *noir* et *blanc*.

La République Lémanique (canton du Léman ou canton Léman), constituée le 24 janvier 1798, prit le *vert* pour sa couleur. Tous ses délégués portaient la *sûdoise* (c'est ainsi qu'on appelait alors le brassard), en ruban *vert*, et les magistrals marchaient ceints de l'écharpe tricolore *jaune*, *verte* et *bleue*.

La cocarde *verte* fut le signe de ralliement au nouvel ordre de choses et les premiers volontaires endossèrent l'uniforme *bleu*, dont les revers *jaunes* furent d'abord *verts*.

Enfin, le Canton de Vaud actuel, composé de la majeure partie de l'ancien Pays de Vaud et définitivement constitué en 1803, adopta, par un décret du 16 avril de cette année, l'écusson coupé *d'argent* et de *sinople*, chargé au premier des mots: LIBERTÉ ET PATRIE.

(*Reproduction interdite.*)

JOHN BLAVIGNAC.

Coppet.

IX.

Nous avons laissé M^{me} de Staël dans une campagne

à douze lieues de Paris, où elle s'était fixée, avec la permission du ministre de la police, pour surveiller de plus près l'impression de *Corinne*. L'immense succès de cet ouvrage lui attira de nouvelles rigueurs. Napoléon, qui ne pouvait souffrir qu'on fit tant de bruit autour d'une femme, lui donna l'ordre de s'éloigner. Elle revint à Coppet, où elle passa l'été de 1807. Dans l'automne, elle fit un voyage à Vienne, et rentra à Coppet en 1808, pour y travailler à son grand ouvrage sur l'Allemagne. M^e de Staël resta dans cette belle demeure jusqu'au commencement de l'été de 1810; elle y reçut la visite de ses nombreux amis, qui venaient lui témoigner de leur sympathie après les chagrins et les épreuves qu'elle avait supportés. Il y avait souvent jusqu'à trente personnes au château de Coppet. Les plus habituels étaient Benjamin Constant, M. de Sabran, M. de Sismondi, M. Bonstetten, les barons de Voght, de Balk, M^e de Charrière et M. Schlegel, qui, depuis huit ans, se vouait à l'éducation des enfants de M^e de Staël. Chaque année y ramenait une ou plusieurs fois M. de Montmorency, M. Prosper de Barante, M^e Récamier et le prince Auguste de Prusse. Ce dernier ne tarda pas à devenir éperdument épris de M^e Récamier, dont la beauté le fascina. Il alla jusqu'à lui proposer de rompre son mariage, qui faisait obstacle à ses vœux. M^e Récamier fut sur le point de céder à cette proposition. — On raconte qu'un jour où le prince voulait dire un mot à M^e Récamier, dans une promenade à cheval, il se retourna vers Benjamin Constant qui était de la partie : « Monsieur de Constant, lui dit-il, si vous faisiez un petit temps de galop ? » Et celui-ci de rire de la finesse allemande.

De qui s'agit-il, dans cette confidence que fit un jour à M. S^te Beuve, un hôte habituel de Coppet ? ... Est-ce de madame de Staël ou de M^e Récamier, nous n'avons pu le savoir : « J'étais sorti un matin du château pour prendre le frais ; je m'étais couché dans l'herbe épaisse, près d'une nappe d'eau, à un endroit du parc très-écarté, et je regardais le ciel en rêvant. Tout à coup j'entendis deux voix : la conversation était animée, secrète et se rapprochait. Je voulais faire du bruit pour avertir que j'étais là ; mais j'hésitai, jusqu'à ce que l'entretien continuant et s'établissant à quelques pas de moi, il fut trop tard pour interrompre et il me fallut tout écouter, reproches, explications, promesses, sans me montrer, sans oser reprendre haleine. »

La vie de M^e de Staël était fort régulière : elle passait toute la matinée dans son appartement et n'y pénétrait qu'appelé par elle. Elle ne paraissait guère qu'à l'heure des repas, puis elle passait au salon où s'engagait, dans une société composée principalement d'hommes de lettres, la conversation la plus vive, la plus spirituelle, la plus entraînante, et dont M^e de Staël tenait toujours le haut bout par son esprit, par sa verve séduisante et intarissable. On sait que, pendant la conversation, l'auteur de *Corinne* tournait constamment entre ses doigts une petite branche d'arbre qu'un domestique devait déposer chaque jour sur la table, à côté de son couvert. A défaut du rameau de feuillage, c'était l'éventail ou le couteau d'ivoire ou tout simplement un petit étendard de papier. Cette habitude remontait à son enfance : enthousiasmée des représentations théâtrales où elle avait assisté pour la première fois, elle s'amusait à fabriquer des rois et des reines avec du papier et à leur faire jouer la tragédie. Elle se cachait pour se livrer à ce plaisir qu'on lui défendait, saisissant avec bonheur tous les moments favorables pour rouler ou plisser entre ses doigts le papier avec lequel elle fabriquait ses petits personnages

Voici maintenant quelques particularités sur M^e de Staël, quelques anecdotes relatives aux divers séjours qu'elle fit à Coppet, et que nous empruntons à un opuscule de M. Petit-Senn, qui les tient de Genevois auxquels le ciel accorda le privilège d'être admis dans la société de M^e de Staël, et assez de jours pour avoir pu les raconter à l'auteur que nous venons de citer :

« Le fond du caractère de M^e de Staël était une inépuisable bonté ; sympathique à toutes les souffrances, rien n'égalait son active bienveillance pour les soulager ; sans faste et sans ostentation, sa mémoire s'est conservée à Coppet par ce côté de son caractère, bien mieux que par sa renommée littéraire. Elle y donna toujours l'exemple de l'assiduité au culte de la paroisse, elle engageait même ses illustres hôtes à l'imiter, bien qu'ils fussent parfois d'une communion différente de la sienne, et ils étaient sûrs de lui plaire en l'accompagnant au temple. Elle invitait souvent le ministre de sa paroisse aux splendides festins qu'elle donnait au château, et afin que l'humble pasteur ne fut point dépaysé parmi toutes les illustrations qui l'entouraient, elle se plaisait à le relever aux yeux de ses brillants convives, par les attentions délicates qu'elle avait pour lui.

« M. le docteur Maunoir, assistant à un dîner du château, y fut témoin d'une de ces brillantes joutes de parole dans lesquelles M^e de Staël était si admirable ; c'était M. de Cicé, l'archevêque de Bordeaux, qui discutait avec elle. Ce furent entr'eux des éclairs d'imagination, de bons riots, de génie même, dont les convives étaient éblouis. Au dessert, M. Necker entraîna le docteur Maunoir dans son cabinet pour le consulter sur des maux de jambes dont il souffrait beaucoup : mais à peine y furent-ils entrés que M. Necker, oubliant ses infirmités, s'écria : « Ah ! M. Maunoir, convenez que ma fille est la femme la plus spirituelle qui existe et que je dois en être fier ! — Oui, répondit le docteur, mais on se sent mal à l'aise, quand elle vous prodigue les trésors de son génie, de ne pouvoir la rembourser qu'en si petite monnaie ! — Eh ! qu'importe, dit M. Necker, elle fait crédit de si bon cœur ! »

« M^e Recamier était un des plus délicieux ornements de ce séjour enchanté ; alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, elle excitait quelque fois la jalouse parmi les dames qui fréquentaient le château et qui affectaient parfois de louer ses avantages physiques presque aux dépens de son amabilité, fort réelle : un jour que M. de Montmorency, placé entre elle et M^e de Staël, dit en les quittant : Je viens d'être assis entre l'esprit et la beauté ; la châtelaine s'écria avec cette bonté fine qui ne la quitta jamais : « Oh pour le coup, voilà la première fois qu'on me dit que je suis belle ! »

M. de Montlosier faisait partie de la compagnie de M^{me} de Staël: un jour que celle-ci alla voir danser les jeunes filles de Coppet sur la pelouse, où leur essaim présentait le plus gracieux coup d'œil: « Je voudrais bien, dit tout à coup M. de Montlosier, voir l'effet que produirait un boulet de canon passant au milieu de ces personnes si joyeuses. » Surprise de cette réflexion saugrenue, M^{me} de Staël s'écria: « M. de Montlosier, faites des idylles, vous êtes taillé pour ça. »

(La suite prochainement).

L. M.

Ancienne chronique genevoise.

Voici quelques détails assez curieux tirés d'une histoire de Genève, publiée en 1771, donnant, année par année, le résumé des principaux événements. Nous les reproduisons textuellement :

Années

- 762. Il fit un si grand froid que le Lac fut tout gelé, auquel il succéda une si grande chaleur quelle causa une terrible peste, dont plusieurs milliers de personnes moururent.
- 772. Il y eut une si grande inondation du Lac, que l'eau entra dans les rues basses, ensorte qu'elle augmenta pendant l'espace de deux mois et resta deux autres mois à s'écouler : il ne tomba ni pluie, ni neige auparavant.
- 803. Il fit un si grand froid, que les chariots chargés traversaient sur la glace depuis Thonon à Nyon ; elle avait trois pieds de Roi d'épaisseur, l'on ne vit ni Soleil ni Lune pendant deux mois que l'obscurité dura, les arbres et les vignes furent perdus, et la famine fut si forte, que les gens mouraient de faim, etc.
- 1012. La peste fut si grande qu'elle emporta près de 4000 personnes.
- 1180. Le Comte et l'Evêque de Genève levèrent 500 hommes pour envoyer aux croisades de la terre Sainte.
- 1208. Il fit un si terrible tonnerre qui ébranla tout le Pays autour de Genève, ce qui causa un tremblement de terre, qui renversa plusieurs Édifices où il périt beau coup de monde.
- 1274. Le Pape Gregoire vint à Genève, où il fut reçu aux grandes acclamations du Peuple, et célébra la messe à St. Pierre.
- 1322, le 18 Mars. Il arriva un grand incendie, tout le côté du Lac et la rue dite *de la Rivière* brûla, et fut depuis ce temps la appelée la Rotisserie.
- 1344. Il y eut une grande famine au Pays.
- 1349. La peste fit de grands ravages à Genève, car il mourut près de 6000 personnes.
- 1373. Il fit un si grand froid que toutes les vignes et arbres furent secs, à ce froid succéda une famine qui dura deux ans.
- 1407. La grosse cloche dite la Clémence fut fondue proche du bas de la Tour où elle est montée, par Guerry de Marclay, le 25 octobre.
- 1433. Il y eut encore un autre Incendie, qui brûla entièrement l'Eglise de St-Pierre excepté la Tour du côté du Lac, et le feu fut si violent qu'il fondu l'horloge et les cloches. L'Eglise et

le quartier de la Magdelaine en furent aussi brûlez.

1477. Après une cherté de vivres pendant laquelle la coupe du bled valait sept Florins, la mortalité emporta 7000 ames pendant deux années qu'elle dura.

1530. La Peste ravagea Genève, il y eut un nommé Michel Caddoz, et plusieurs autres, ayant été convaincus d'avoir par méchanceté et pour hériter des biens, empêtré des linges et les avoir porté dans les endroits les plus passagers, furent tenuilliez, décapitez, et écartelez.

1532. Les Ministres Farel et Saunier, arrivèrent à Genève, ils tinrent dans leur logis plusieurs discours pour faire connaître au Peuple la Doctrine qu'ils enseignaient, ils firent faire une dispute entr'eux et quelques Catholiques, après quoi il leur fut commandé de quitter la Ville sous peine de prison. Ils se relirèrent escortez de quelques Citoyens, qui les favorisaient, et ils allèrent prêcher à Orbe et à Grandson.

Peu de temps après vint à Genève Antoine Froment, Disciple de Farel. Il mit par la Ville des Affiches, par lesquelles il promettait d'enseigner à lire et à écrire dans un mois. Sous ce prétexte, il enseignait à la jeunesse et aux hommes faits la Doctrine des Protestans. Ceux qui y prenaient goût amenaient avec eux des hommes et des femmes, dont le nombre se multipliait tous les jours. (A suivre).

Proverbes patois.

Si quelqu'un se trompe et fait quelque chose de travers, n'en ris pas, parce qu'autant pourrait t'en arriver et alors on dirait de toi comme à Moudon, *lé lo racle kesé mokké de l'écové*.

Ne te hâte pas trop dans ton ouvrage : en voulant faire trop vite, on ne fait rien de bon ; *cein kon a fè à granta couaita, on s'en repein à lesi*.

Ne te vante jamais de ton travail ou de ton profit, pour qu'on ne dise pas de toi comme à Orbe, *lei ia mè à ékaure ka vanna*.

On n'a jamais bonne opinion de ces gens qui se louent sans cesse et l'on rabat leur caquet en disant d'eux comme dans le gros de Vaud, *lé la meindre ruva d'on tser ke crenne lo mè*.

Si tu peux augmenter tes fonds de quelques bonnes poses de pré, fais-le tout de suite, de peur que l'occasion ne t'échappe ; car disent les enfants de Cossonay, *po preindre lo ni, ne fo pas atteindre que lé zozé saian via*.

Observe soigneusement la nature du terrain, pour voir s'il vaut la peine de l'acheter ; conforme-toi à la règle d'Avenches, *cinke io crai lo tacouné, laissez lo à koui lé : einke io crai lo piapau, atzita lo se te pau*.

Evite de faire de petites pertes ; car comme on dit à la Forclaz, *se totté gotté cressan, totté gotté dégressan*.